



## DELIBERATION N° 2017-170

### Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 13 juillet 2017 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2016 et portant approbation du programme d'investissements 2017 modifié de GRTgaz

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN et Jean-Laurent LASTELLE, commissaires.

#### 1. CONTEXTE

En application des dispositions du 2° de l'article L.134-3 et du II de l'article L.431-6 du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE « veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire ».

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2016 :

- par délibération du 17 décembre 2015, la CRE a approuvé le programme d'investissements de GRTgaz pour l'année 2016 ;
- par délibération du 15 décembre 2016, la CRE a approuvé la mise à jour du programme d'investissements de GRTgaz pour l'année 2016, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2017, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2016.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2017 :

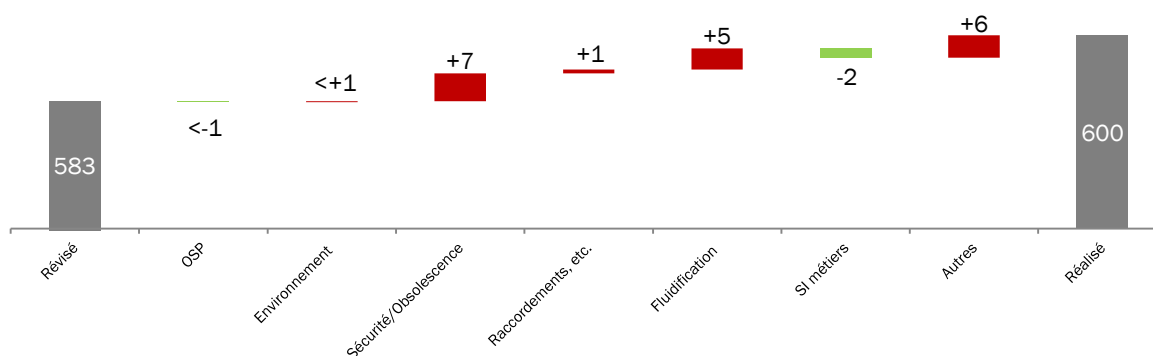
- par délibération du 15 décembre 2016, la CRE a approuvé le programme d'investissements de GRTgaz pour l'année 2017, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2017, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2017.

GRTgaz a transmis, le 31 mai 2017, son programme annuel d'investissements modifié pour l'année 2017 et a été auditionné par le collège de la CRE le 6 juillet 2017. GRTgaz a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et des investissements effectivement réalisés pour 2016, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2017, d'autre part.

## 2. OBSERVATIONS DE LA CRE SUR LE BILAN D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2016

Les dépenses d'investissement approuvées pour 2016 s'élevaient à 667 M€. Lors des travaux relatifs à l'élaboration du tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz<sup>1</sup> (ATRT6), GRTgaz a transmis à la CRE un montant révisé de 583 M€. Les dépenses réelles pour 2016 sont de 600 M€, soit +3% par rapport au budget révisé.

Détail des écarts en M€ entre la trajectoire révisée et la trajectoire réalisée de dépenses d'investissements 2016



Source : GRTgaz, analyse : CRE

Les écarts proviennent essentiellement de trois postes :

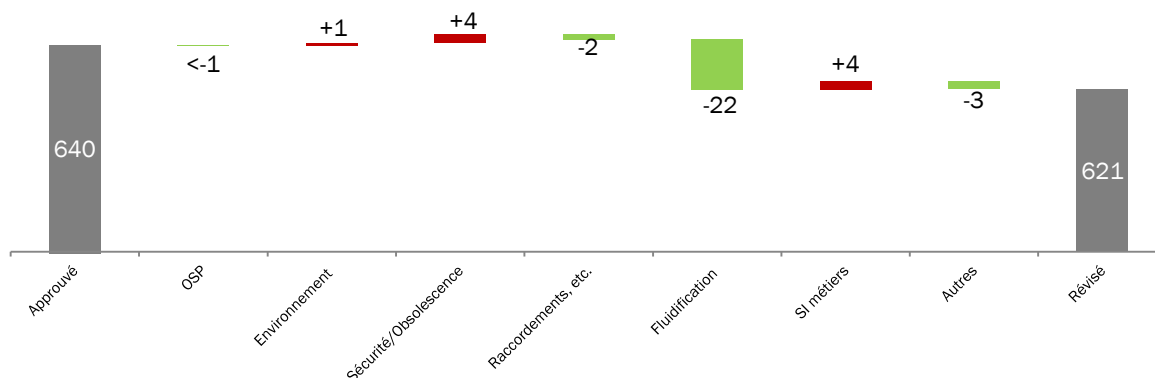
- Sur le poste « Fluidification » : les dépenses apparaissent en hausse de 5 M€ par rapport au budget révisé. L'écart provient essentiellement d'une anticipation des dépenses 2017 du projet de l'Arc de Dierrey, dont le dernier tronçon est entré en service en 2016.
- Sur le poste « Sécurité/Obsolescence » : les dépenses sont en hausse de 7 M€, en lien avec un nombre de fouilles plus important que prévu lors des inspections de sécurité et la fin du recensement des restructurations de postes.
- Sur le poste « Autres » : GRTgaz a anticipé des dépenses de SI support d'un montant de 5,4 M€ pour 2017 et constate une hausse du coût à terminaison de certains projets immobiliers de 1,5 M€, notamment due à la découverte d'amiante sur des bâtiments à Saint-Herblain.

## 3. OBSERVATIONS DE LA CRE SUR L'ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2017

Les dépenses d'investissements approuvées pour 2017 dans le cadre de la délibération du 15 décembre 2016 s'élèvent à 640 M€. GRTgaz a transmis à la CRE une trajectoire révisée de ces dépenses s'élevant à 621 M€ (-3% par rapport au montant approuvé).

<sup>1</sup> Délibération de la CRE du 15 décembre 2016 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz et de TIGF

Détail des écarts en M€ entre les trajectoires approuvée et révisée de dépenses d'investissements 2017



Source : GRTgaz, analyse : CRE

Les écarts proviennent essentiellement d'une baisse des dépenses sur le poste « fluidification », compensée partiellement par une hausse des dépenses sur les postes « Sécurité/obsolescence » et « SI métiers ».

- Sur le poste « fluidification » : les dépenses sont en baisse de 22 M€, essentiellement en lien avec une replanification des dépenses des projets Val de Saône et Gascogne-Midi sans impact sur le coût à terminaison ni la date de mise en service prévue, pour un montant de 21 M€, et de l'Arc de Dierrey, pour un montant de 8,5 M€. Ces décalages de dépenses n'ont pas d'incidence sur les coûts à terminaison des projets. GRTgaz constate par ailleurs une hausse des coûts à terminaison de 6,5 M€ sur les projets de Taisnières et du raccordement du terminal de Dunkerque.
- Sur le poste « Sécurité/obsolescence » : les dépenses sont en hausse de 4M€ par rapport à la trajectoire révisée, du fait de besoins supplémentaires non prévus (casse à la station d'interconnexion de Palleau) et sont en partie compensées par la replanification de divers chantiers (stations de Beynes et de Vindecy).
- Sur le poste « SI Métier » : les dépenses sont en hausse de 4 M€ par rapport à la trajectoire révisée, réparties notamment entre une baisse de 2 M€ liée au report de plusieurs projets (interruptibilité, comptage en temps réel) et une hausse de 5 M€ liée à la réévaluation du coût du projet de géolocalisation des canalisations et à un nouveau projet de sécurisation du SI industriel de GRTgaz.

#### 4. DECISION DE LA CRE

##### 4.1 Décision relative au programme d'investissements 2016

La CRE constate que les écarts entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements approuvé pour 2016 sont principalement liés à des économies sur les projets et à des reports de travaux, qui sont sans incidence sur les délais de mise en service et les coûts à terminaison des projets.

M€	Approuvé 2016	Révisé 2016	Réalisé 2016
OSP Achem. Qualité	21	14	14
Environnement	13	18	18
Sécurité/Obsolescence	197	196	203
Raccordements, etc.	33	23	24
Fluidification	343	273	278
SI métiers	38	29	26
Autres	23	31	37
<b>Total</b>	<b>667</b>	<b>583</b>	<b>600</b>

La CRE constate que l'exécution du programme d'investissements de GRTgaz est conforme au programme approuvé.

**4.2 Décision relative au programme d'investissements 2017**

La CRE constate que l'état d'exécution du programme d'investissements de GRTgaz est conforme au programme approuvé. Elle observe que le coût de ces investissements a été révisé. En conséquence, la CRE approuve pour l'année 2017 le budget d'investissements ainsi révisé.

En conséquence, le budget modifié des dépenses de GRTgaz pour 2017 s'élève à 621 M€, répartis de la façon suivante :

M€	Approuvé 2017	Révisé 2017
OSP Achem. Qualité	36	36
Environnement	6	7
Sécurité/Obsolescence	171	174
Raccordements, etc.	37	35
Fluidification	312	290
SI métiers	30	34
Autres	48	45
<b>Total</b>	<b>640</b>	<b>621</b>



13 juillet 2017

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à GRTgaz. Elle sera par ailleurs transmise au ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au ministre de l'économie et des finances.

**Délibéré à Paris, le 13 juillet 2017.**

**Pour la Commission de régulation de l'énergie,**

**Le Président,**

**Jean-François CARENCO**

**5. ANNEXES**

**5.1 Principaux projets de développement du réseau mis en service à partir de 2017**

Projet	Date de la délibération	Budget initial	Coût à terminaison	Date de mise en service
Val de Saône	30 octobre 2014	727 M€* (budget cible : 650 M€)	692 M€	2018
Gascogne-Midi	7 mai 2014	22 M€ (budget cible : 21 M€)	22 M€	2018
Création de 100 GWh/j pouvant aller jusqu'à 200 GWh/j de capacité en entrée à Ollingue	17 décembre 2014	12 M€ (non concerné par le budget cible)	17 M€	2018
Projet de conversion de la zone B en gaz H – Partie Pilote	15 décembre 2016	42 M€ (budget cible : 42 M€)	42 M€	2018-2020

\* GRTgaz a décidé le projet, dans son comité des investissements du 12 juin 2015, pour un budget prévisionnel de 727 M€.